

Année scolaire 2024 / 2025 Vaux-le-Pénil



Service Scolaire et Inscriptions : 01.64.71.51.00
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Portail Familles : <https://portail-vaux-le-penil.ciril.net>

LES HORAIRES



LES ÉCOLES

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis :

- ✓ Le matin : 8h30 à 12h00
(J-Robert Rouchon : 8h40 à 12h10)
- ✓ L'après-midi : 14h00 à 16h30
(J-Robert Rouchon : 14h10 à 16h40)

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES



- ✓ **Matins** : de 7h00 à 8h20
(J-Robert Rouchon : 7h à 8h30)
- ✓ **Soirs** : de 16h30 à 19h00
(J-Robert Rouchon : 16h40 à 19h sur la structure Beuve et Gantier)



CENTRE DE LOISIRS

ENFANCE

Mercredi et vacances scolaires

- ✓ Horaires d'ouverture : 7h à 19h
- ✓ Possibilité d'inscrire les enfants en demi-journée avec repas ou en journée complète avec repas

PAUSE MÉRIDIANNE



- ✓ Elle a lieu de 12h00 à 14h00
(J-Robert Rouchon : 12h10 à 14h10)
- ✓ Elle comprend le repas et des activités culturelle, sportive, manuelle...



COMMENT INSCRIRE MON ENFANT ? Par le Portail Familles

*(Je trouve tous les documents dans mon compte famille :
Onglet « Mon dossier » puis « Mes documents dématérialisés »)*

1

• Je télécharge le courrier explicatif et je choisis la démarche « première inscription » OU « renouvellement d'inscriptions ». Mon dossier d'inscription permettra à mon (mes) enfant(s) d'accéder aux activités péri et extrascolaires : La restauration scolaire, les accueils matin et soir, les études surveillées, le centre de loisirs enfance les mercredis et aux vacances et à l'accueil de loisirs du service jeunesse et sports.

2

• Je le renseigne et le renvoie au service scolaire et inscriptions via la messagerie de mon compte famille, accompagné des pièces justificatives demandées (Voir liste des pièces page suivante).

3

• Je fais mes inscriptions via mon compte famille « Inscrire les enfants à de nouvelles activités ».

4

• Le service scolaire et inscriptions valide mes inscriptions.

5

• Je renseigne mes plannings dans « Effectuer de nouvelles réservations ».

Pièces justificatives à joindre impérativement à mon dossier



NEW

PREMIÈRE INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

- Formulaire d'inscription 2024-2025.
- Justificatif de domicile de moins de trois mois.
- Copie intégrale de votre dernier avis d'imposition pour le foyer.
- Pages des vaccinations obligatoires à jour du carnet de santé : Enfants âgés de 3 à 4 ans et de 6 à 7 ans.
- Attestation d'assurance extrascolaire 2024-2025.

En cas de modification(s) transmettre également :

- Documents relatifs à la santé de votre (vos) enfant(s) : Carnet de santé, allergies, **PAI**, etc.
- Copie du livret de famille (**Un par famille**)
- En cas de séparation ou de divorce, copie de l'extrait du jugement mentionnant la résidence principale des enfants et le parent ayant l'autorité parentale (**Un par famille**)
- Modifications de revenus en cours d'année.

RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTIONS ANNUELLES

- Justificatif de domicile de moins de trois mois.
- Copie intégrale de votre dernier avis d'imposition pour le foyer.
- Pages des vaccinations obligatoires à jour du carnet de santé : Enfants âgés de 3 à 4 ans et de 6 à 7 ans.
- Attestation d'assurance extrascolaire 2024-2025.

En cas de modification(s) transmettre également :

- Documents relatifs à la santé de votre (vos) enfant(s) : Carnet de santé, allergies, **PAI**, etc.
- Copie du livret de famille (**Un par famille**)
- En cas de séparation ou de divorce, copie de l'extrait du jugement mentionnant la résidence principale des enfants et le parent ayant l'autorité parentale (**Un par famille**)
- Modifications de revenus en cours d'année.

TARIFS DES STRUCTURES PÉRISCOLAIRES

Année scolaire 2024 / 2025



Accueils périscolaires

Quotients	1 enfant		2 enfants		3 enfants	
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
0,00 à 520,99	0,43	0,86	0,33	0,64	0,21	0,43
521,00 à 1040,99	0,74	1,39	0,53	1,07	0,33	0,64
1041,00 à 1560,99	1,17	2,19	1,07	1,83	0,74	1,42
1561,00 à 2080,99	1,39	2,99	1,17	2,56	1,07	2,23
2081,00 à 2600,99	1,70	3,41	1,39	2,99	1,28	2,56
2601,00 à 3120,99	2,03	3,84	1,81	3,52	1,60	3,09
3121,00 à 3640,99	2,23	4,26	2,03	3,84	1,81	3,52
3641,00 à 4160,99	2,66	4,59	2,23	4,26	2,03	3,94
4161,00 à 4680,99	2,99	5,12	2,77	4,79	2,56	4,37
4681,00 à 5200,99	3,30	5,66	3,09	5,33	2,88	4,91
5201,00 à 7200,99	3,63	6,19	3,41	5,87	3,20	5,44
7201,00 et plus	3,94	6,72	3,73	6,40	3,52	5,97

Restauration Scolaire et Temps du midi

Quotients	1 enfant	2 enfants	3 enfants
0,00 à 520,99	2,13	1,93	1,70
521,00 à 1040,99	2,35	2,13	1,93
1041,00 à 1560,99	2,56	2,35	2,13
1561,00 à 2080,99	3,30	2,88	2,66
2081,00 à 2600,99	3,52	3,09	2,88
2601,00 à 3120,99	4,16	3,73	3,52
3121,00 à 3640,99	4,59	4,16	3,94
3641,00 à 4160,99	5,01	4,59	4,37
4161,00 à 4680,99	5,33	4,91	4,69
4681,00 à 5200,99	5,87	5,23	5,01
5201,00 à 7200,99	6,40	5,97	5,76
7201,00 et plus	6,94	6,51	6,29

TARIFS DES STRUCTURES EXTRASCOLAIRES

Année scolaire 2024 / 2025



Centre de Loisirs ENFANCE (mercredis et vacances scolaires)

Quotients	1enfant		2 enfants		3 enfants	
	JCR	½ JR	JCR	½ JR	JCR	½ JR
0,00 à 520,99	3,73 €	2,61 €	3,20 €	2,23 €	2,66 €	1,87 €
521,00 à 1040,99	5,33 €	3,73 €	4,79 €	3,36 €	4,26 €	2,99 €
1041,00 à 1560,99	7,67 €	5,33 €	6,94 €	4,86 €	5,97 €	4,16 €
1561,00 à 2080,99	9,07 €	6,34 €	8,10 €	5,66 €	7,14 €	5,01 €
2081,00 à 2600,99	10,13 €	7,09 €	9,07 €	6,34 €	8,10 €	5,66 €
2601,00 à 3120,99	12,26 €	8,59 €	10,46 €	7,36 €	10,13 €	7,09 €
3121,00 à 3640,99	14,82 €	10,34 €	13,65 €	9,92 €	13,23 €	9,27 €
3641,00 à 4160,99	16,21 €	11,30 €	15,57 €	10,87 €	14,61 €	10,23 €
4161,00 à 4680,99	17,60 €	12,31 €	16,96 €	11,83 €	15,99 €	11,20 €
4681,00 à 5200,99	18,67 €	13,07 €	17,60 €	12,31 €	16,53 €	11,58 €
5201,00 à 7200,99	19,73 €	13,81 €	18,67 €	13,07 €	17,60 €	12,31 €
7201,00 et plus	20,80 €	14,56 €	19,73 €	13,81 €	18,67 €	13,07 €

TARIFS DES STRUCTURES EXTRASCOLAIRES



Année scolaire 2024 / 2025

Accueils de Loisirs JEUNESSE ET SPORTS

Quotients	1enfant	2 enfants	3 enfants
	½ JSR	½ JSR	½ JSR
0,00 à 520,99	1,81 €	1,50 €	1,28 €
521,00 à 1040,99	2,56 €	2,23 €	2,03 €
1041,00 à 1560,99	3,73 €	3,30 €	2,88 €
1561,00 à 2080,99	4,37 €	3,94 €	3,30 €
2081,00 à 2600,99	4,91 €	4,37 €	3,94 €
2601,00 à 3120,99	5,66 €	5,01 €	4,91 €
3121,00 à 3640,99	7,14 €	6,61 €	6,34 €
3641,00 à 4160,99	7,79 €	7,47 €	7,14 €
4161,00 à 4680,99	8,43 €	8,10 €	7,67 €
4681,00 à 5200,99	8,96 €	8,43 €	7,89 €
5201,00 à 7200,99	9,50 €	8,96 €	8,43 €
7201,00 et plus	10,03 €	9,50 €	8,96 €

TARIFS DES STRUCTURES EXTRASCOLAIRES

Année scolaire 2024 / 2025



Études Surveillées

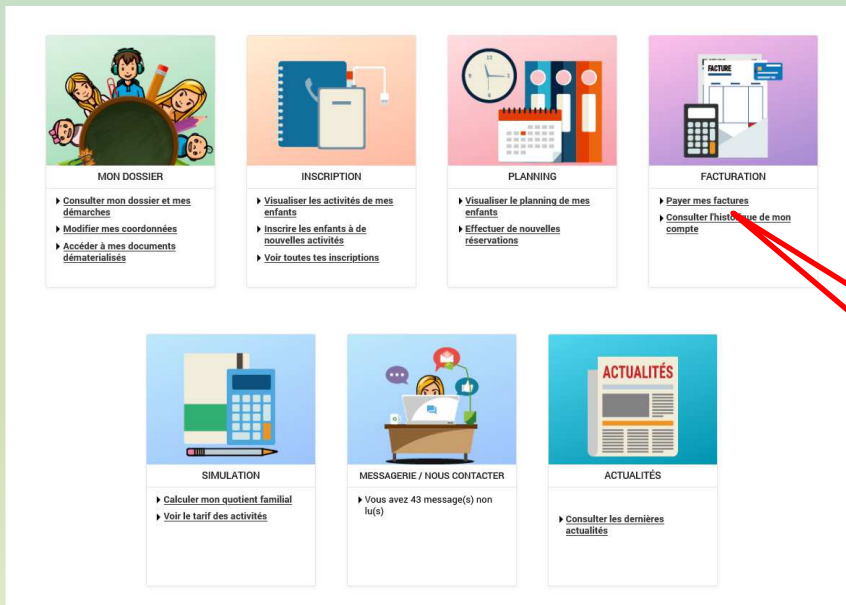
Tarif unitaire	1,50 €
----------------	--------

Du 9 septembre 2024 au 26 juin 2025 inclus

FACTURATION

La facturation est mensuelle, à terme échu et transmise par voie électronique.

- Je reçois ma facture dans ma boîte mail personnelle (format PDF)
- Je peux la payer :
 - ✓ En ligne, par carte bancaire sur un site sécurisé,
 - ✓ Par prélèvement automatique (RIB ou RIP à transmettre au Service Scolaire et Inscriptions)
 - ✓ Par chèque bancaire ou postal en Mairie Principale (Service Régie Principale)



The screenshot shows a grid of service tiles on a website. The tiles are:

- MON DOSSIER**: Consultation of dossier and démarches, modification of coordinates, access to dematerialized documents.
- INSCRIPTION**: Visualization of children's activities, registration of children for new activities, viewing all registrations.
- PLANNING**: Visualization of children's activity planning, effecting new reservations.
- FACTURATION**: Paying bills, consulting the account history.
- SIMULATION**: Calculation of family quotient, viewing activity tariffs.
- MESSAGERIE / NOUS CONTACTER**: Viewing 43 messages (read/unread).
- ACTUALITÉS**: Consulting the latest news.

Je paye ma
facture en ligne

DATES LIMITES DES RÉSERVATIONS CENTRES DE LOISIRS Mercredis et vacances scolaires



Vacances d'automne 2024



- Date limite des réservations :
- | | |
|----------|--|
| Enfance | Jusqu'au dimanche 22 septembre 2024 inclus |
| Jeunesse | Jusqu'au dimanche 6 octobre 2024 inclus |

Vacances de fin d'année civile 2024



- Date limite des réservations :
- | | |
|----------|---|
| Enfance | Jusqu'au dimanche 24 novembre 2024 inclus |
| Jeunesse | Jusqu'au dimanche 8 décembre 2024 inclus |

Vacances d'hiver 2025



- Date limite des réservations :
- | | |
|----------|--|
| Enfance | Jusqu'au dimanche 19 janvier 2025 inclus |
| Jeunesse | Jusqu'au dimanche 2 février 2025 inclus |

Vacances de printemps 2025



- Date limite des réservations :
- | | |
|----------|---------------------------------------|
| Enfance | Jusqu'au dimanche 16 mars 2025 inclus |
| Jeunesse | Jusqu'au dimanche 30 mars 2025 inclus |

Vacances d'été 2025



- Date limite des réservations :
- | | |
|----------|---------------------------------------|
| Enfance | Jusqu'au dimanche 08 juin 2025 inclus |
| Jeunesse | Jusqu'au dimanche 15 juin 2025 inclus |

À RETENIR



Situations	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je modifie mes plannings dans les délais impartis (avant le jeudi 12h pour la semaine qui suit). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Facturation selon mes réservations.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence justifiée (justificatif fourni au service scolaire et inscriptions sous 2 jours, via la messagerie de mon compte famille). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les absences sont déduites.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence injustifiée. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les absences sont facturées.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence supplémentaire sans inscription préalable. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence facturée et majorée de 25 % de mon tarif.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je passe la date limite de réservation pour les vacances. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je fais ma demande d'inscription hors délai via la messagerie du portail. Ma demande est en liste d'attente.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une interrogation ? Je contacte le service scolaire et inscriptions, par le biais de la messagerie du Portail Familles (ou par téléphone). ➤ Je me réfère au Règlement de fonctionnement. ➤ Je me connecte sur mon compte famille (des mails et des informations sont régulièrement envoyés). 	